

Plan d'entreprise de la
Société d'expansion du Cap-Breton
de 2005-2006 à 2009-2010

Budgets de fonctionnement et des immobilisations
de 2005-2006

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	1
1.0 MANDAT.....	2
1.1 Position au sein du gouvernement	2
2.0 PROFIL DE LA SOCIÉTÉ	3
2.1 Mission	3
2.2 Structure organisationnelle.....	3
2.3 Administration générale	3
2.3.1 Opérations	4
2.3.2 Gouvernance d'entreprise.....	4
2.3.3 Gestion des risques.....	5
2.3.4 Vérification interne.....	5
2.3.5 Comptes débiteurs de la SECB	6
2.3.6 Programme de coordination de l'image de marque (PCIM)	6
2.3.7 Communications	6
2.3.8 Accès à l'information et protection des renseignements personnels	6
2.4 Responsabilité sociale de la SECB.....	6
2.4.1 Les jeunes et l'éducation	6
2.4.2 Le développement durable	7
2.4.3 La <i>Loi sur les langues officielles</i> (LLO)	7
2.4.4 Les droits de la personne.....	7
2.5 Gouvernement en direct.....	7
2.5.1 Services de gestion et de technologie de l'information.....	8
2.6 Le développement économique des Autochtones.....	8
3.0 CADRE DE FONCTIONNEMENT	8
3.1 L'appréciation du dollar canadien	8
3.1.1 Le Canada et le monde	9
3.1.2 L'Île du Cap-Breton.....	9
3.1.3 Objectifs macro-économiques du développement économique.....	11
3.2 Le processus de planification	11
4.0 SECTEURS D'INTÉRÊT	12
4.1 Le tourisme.....	12
4.2 L'industrie du savoir.....	12
4.3 Fabrication et transformation.....	13
4.4 Ressources naturelles	13
5.0 Priorités stratégiques.....	14
5.1 Agent de prestation de services gouvernementaux	15
5.1.1 Plans et priorités.....	15
5.1.1.1 Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)	15
5.1.1.2 Fonds d'investissement du Cap-Breton (FICB).....	15
5.1.1.3 Diversification des modes de prestation des services	16
5.2 Aide aux entreprises	17
5.2.1 Plans et priorités.....	17
5.2.1.1 Accès aux capitaux	17
5.2.1.2 Mesure visant les ressources humaines.....	17
5.2.1.3 Mesure visant le commerce électronique	17
5.3 Aide aux collectivités.....	18
5.3.1 Plans et priorités.....	18
5.3.1.1 Renforcement des capacités des collectivités.....	18

5.3.1.2	Mesure visant les festivals et les événements spéciaux.....	19
5.3.1.3	Mesure visant l'organisation de congrès et de manifestations sportives ..	19
5.3.1.4	Partenariat des entreprises du Cap-Breton.....	19
5.4	Investissement.....	20
5.4.1	Plans et priorités.....	20
5.4.1.1	Activités de promotion.....	20
5.4.1.2	Entrepreneurs immigrants.....	20
5.5	Défense des intérêts	21
5.5.1	Plans et priorités.....	21
5.6	Orientation et recherche	22
5.6.1	Plans et priorités.....	22
6.0	Suivi et ÉVALUATION DES PROGRAMMES.....	23
6.1	Suivi des projets.....	23
6.2	Gestion du rendement	23
6.2.1	Rapports.....	23
7.0.	États financiers	

SOMMAIRE

L'économie du Cap-Breton connaît une assez profonde transformation de ses structures depuis la fermeture de ses deux principales industries, le charbon et l'acier, ainsi que celle de la pêche de fond.

Le gouvernement du Canada a été aux avant-postes de cette restructuration. En 1988, on fondait la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB). À titre de société d'État du gouvernement du Canada, la SECB a été constituée juridiquement pour favoriser le développement économique du Cap-Breton.

L'économie du Cap-Breton a énormément bénéficié de l'établissement de ce modèle particulier de développement économique. En 2004-2005, la SECB a demandé à Canmac Economics Limited et à Dan White and Associates Limited d'étudier l'impact économique de l'aide fédérale au développement à l'Île du Cap-Breton au cours des cinq années précédentes. L'étude a mis en évidence le rôle de premier plan joué par la SECB dans l'économie du Cap-Breton.

Les auteurs de l'étude ont montré que pour la période de 1999-2000 à 2003-2004, la SECB et sa filiale, la Corporation du Fonds d'investissement du Cap-Breton (FICB), ont accordé des subventions et des prêts remboursables à des projets pour un coût d'immobilisations admissible de 181,6 millions de dollars. Cette aide a suscité par effet de levier des dépenses supplémentaires dans les projets de sorte que les sommes engagées sur la période se sont chiffrées au total à 783,1 millions de dollars.

La SECB se tourne maintenant vers un nouvel horizon de cinq ans. On s'attend à ce que le Fonds d'investissement du Cap-Breton (FICB) mette fin à ses activités en 2005-2006, car la majorité des fonds d'adaptation économique auront été engagés. La SECB jouera un rôle déterminant dans la cessation de ces activités.

Pour la présente période de planification, la Société a arrêté six priorités stratégiques liées directement aux mandat et mission qui lui sont confiés, à savoir :

- agent de prestation de services gouvernementaux;
- aide aux entreprises;
- aide aux collectivités;
- investissement;
- défense des intérêts;
- orientation et recherche.

1.0 MANDAT

La Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) est une société d'État établie conformément à la partie II de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique* (aussi appelée *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton*). La *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* accorde à la Société un vaste mandat prévu par la loi qui s'énonce en ces termes :

La Société a pour mission d'encourager et d'aider, de concert éventuellement avec le gouvernement du Canada ou de la Nouvelle-Écosse, leurs organismes ou toute autre personne publique ou privée, le financement et le développement de l'industrie à l'Île du Cap-Breton en vue de créer des emplois en dehors du secteur de l'industrie houillère et de diversifier l'économie de l'Île.

**Cette définition du Cap-Breton englobe aussi la région de Mulgrave.*

En axant ses activités sur une petite région géographique, en exerçant un contrôle local et en adoptant un mandat souple, la SECB peut concevoir des projets adaptés précisément aux priorités et aux besoins locaux. Elle peut employer une approche directe ou globale face à n'importe quel problème, et regrouper toutes les parties concernées par l'économie locale afin de définir l'orientation et d'obtenir leurs commentaires.

1.1 Position au sein du gouvernement

À titre de société d'État, la SECB est une entité distincte qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre chargé de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), responsable de la SECB, du FICB et de l'APECA.

En plus de ses propres programmes, la SECB est chargée d'exécuter des programmes de l'APECA en ce qui concerne l'Île du Cap-Breton. En 1995, la SECB et l'APECA ont signé un protocole d'entente (PE). Celui-ci permet à la SECB de concevoir ses propres programmes et stratégies de développement économique de manière à compléter les programmes de l'APECA. La SECB a renégocié le PE avec l'APECA pour une autre période de cinq ans à compter du 1^{er} avril 2000. La Société est en voie de revoir les modalités de ce PE avec l'APECA.

En août 2000, le FICB a été constitué en société en tant que filiale en propriété exclusive de la SECB, avec son propre conseil d'administration. Suivant la déclaration de la gouverneure en conseil, la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) s'applique au FICB comme s'il s'agissait d'une société d'État mère. Ainsi, le FICB doit rendre compte au Parlement en présentant lui-même ses propre plan d'entreprise et rapport annuel. La SECB a signé un protocole d'entente (PE) avec le FICB en vue de lui fournir de l'aide pour ses programmes et un soutien opérationnel, réduisant de ce fait ses frais généraux administratifs.

En plus des rapports qu'elle entretient avec le FICB et l'APECA, la SECB est membre du portefeuille de l'Industrie. Elle a une longue tradition de partenariat avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et le ministère du Développement économique de la Nouvelle-Écosse, à l'égard d'un certain nombre de mesures de développement économique. Au cours des cinq prochaines années, la SECB continuera d'entretenir des relations de travail avec tous les ordres de gouvernement.

2.0 PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

La présente section porte sur l'énoncé de mission de la SECB et elle est suivie d'un exposé visant sa structure organisationnelle et son mode d'administration.

2.1 Mission

L'énoncé de mission canalise les activités de la Société vers les principaux problèmes touchant l'économie de l'Île du Cap-Breton et de la région de Mulgrave. Il se lit comme suit :

La Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) est le principal organisme fédéral axé sur le développement économique du Cap-Breton et de Mulgrave. En association avec tous les ordres de gouvernement, le secteur privé et d'autres intervenants locaux, elle utilisera ses vastes pouvoirs et sa souplesse pour appuyer, favoriser et coordonner les efforts visant à promouvoir un environnement favorable à la production de richesses, afin de créer des emplois durables à l'Île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrave.

2.2 Structure organisationnelle

La SECB est dirigée par un conseil d'administration composé de la présidente de l'APECA, du vice-président et directeur général de la SECB et de cinq administrateurs indépendants nommés par la gouverneure en conseil. La présidente et premier dirigeante (d'office) de la SECB est aussi la présidente de l'APECA.

La Société exerce ses activités à partir de son siège social de Sydney et elle possède un bureau satellite à Port Hawkesbury, en Nouvelle-Écosse. À l'interne, la SECB compte un certain nombre de services administratifs relevant du vice-président, qui est également directeur général. Il s'agit des services administratifs suivants : programmes commerciaux, développement, vérification interne, services intégrés, services juridiques, défense des intérêts, opérations et communications.

2.3 Administration générale

L'administration générale comprend une vaste gamme d'activités administratives à l'appui des programmes et de la gestion de la SECB. Entre autres fonctions, mentionnons :

- les finances;
- le soutien juridique;
- les communications;
- la gestion des ressources humaines;
- le soutien informatique;
- les services de secrétariat;
- l'accès à l'information;
- la protection des renseignements personnels;
- le traitement de l'information.

Il s'agit dans tous les cas de fonctions essentielles à une gestion quotidienne efficace de la Société.

2.3.1 Opérations

La Société exploite quatre installations : le Centre de ressources de Point Edward, le Centre des entreprises de Port Hawkesbury, le centre Silicon Island Art & Innovation et MacDonald House.

En mars 2003, la SECB a acquis le centre Silicon Island Art and Innovation (au coût de un dollar) et MacDonald House (au coût de 208 000 \$). Au cours de 2004-2005, la Société a fortement modernisé les immobilisations de Silicon Island en prévision de la réinstallation de la Société au cours de l'exercice de 2005-2006. Il est prévu que la réinstallation fera économiser au gouvernement du Canada la somme annuelle de 300 000 \$ en frais de location.

En 2004-2005, la Société a mis en vente une partie de l'installation de Point Edward. Bien que l'on ait manifesté de l'intérêt, aucune vente n'a été réalisée. Au cours de la prochaine année, la SECB continuera de chercher un acheteur. Elle s'emploiera aussi à maximiser la valeur du reste de la propriété de Point Edward, soit par une meilleure utilisation économique des lieux, soit par la cession ou la location du reste des immeubles et du terrain.

Au cours de l'année qui vient, la Société étudiera la possibilité d'agrandir ou de rénover l'installation de Point Edward pour en accroître la capacité d'entreposage.

La Société possède toujours quatre filiales en propriété exclusive :

- DARR (Cape Breton) Limitée;
- Cape Breton Marine Farming Limited;
- Gulf Bras d'Or Estates Limited;
- Le Fonds d'investissement du Cap-Breton.

À l'heure actuelle, les filiales Gulf Bras d'Or Estates Limited et Cape Breton Marine Farming Limited sont inactives et n'occasionnent pas de dépenses de fonctionnement.

Au cours de 2003-2004, la Société a remis en activité sa filiale DARR (Cape Breton) Limitée, à titre de propriétaire et promoteur immobiliers. La DARR a parmi ses principaux objectifs d'acquérir et de céder des propriétés financièrement avantageuses pour le Canada et d'encourager l'investissement privé.

En 2002-2003, la Société a signé un protocole d'entente (PE) avec la Société de développement du Cap-Breton (DEVCO) « à permettre l'établissement d'un cadre décisionnel et gestion pour l'identification, l'évaluation environnementale et la remise en état des biens offrant un potentiel de développement économique, de même que leur transfert potentiel de DEVCO à la SECB, de manière opportune et efficiente. »

En 2005-2006, la SECB continuera de collaborer avec DEVCO en vue de la cession d'autres terrains qui offrent un potentiel de développement économique.

2.3.2 Gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise ne cesse d'être une priorité pour le conseil d'administration de la SECB. En 2001, de concert avec le Conference Board du Canada, la Société a évalué dans quelle mesure elle se conformait aux lignes directrices sur la Régie des sociétés d'État et autres entreprises publiques en provenance du ministère des Finances et du Conseil du Trésor du Canada. À titre d'analyse comparative, le classement de la Société a été comparé à la cote globale de plusieurs autres sociétés d'État (comparaison avec les pairs). En 2002, le conseil

d'administration a chargé par contrat le Conference Board du Canada de mener une enquête de suivi à son analyse comparative de 2001, dans le but de mesurer le progrès enregistré par la SECB en matière de gouvernance. La cote générale du conseil d'administration était passée de 67,4 % en 2000 à 80,4 % en 2002, la Société se plaçant ainsi dans le peloton de tête des sociétés d'État au pays. Le conseil a l'intention de procéder à des évaluations périodiques.

2.3.3 Gestion des risques

La Société gère depuis de longues années des risques de diverse nature.

L'évaluation des projets comporte un système d'évaluation des risques qui leur sont liés. Ils peuvent tous être l'objet d'une évaluation de l'impact environnemental conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*; les mesures d'atténuation des risques relevés dans l'évaluation figurent parmi les modalités contractuelles dressées par la SECB. La Société dispose d'un cadre qui lui permet d'évaluer la gravité du risque d'un investissement dans un projet donné. Selon l'importance du risque, une recommandation est faite sur la portée du contrôle à exercer.

Il existe également des mécanismes pour veiller à ce que les prêts de la Société soient suffisamment sûrs, le cas échéant.

Le conseil d'administration a aussi été mis au courant du progrès que connaît la Société à l'égard des objectifs de rendement énoncés dans le cadre de gestion du rendement de la Société.

Le Bureau de la vérificatrice générale mène une vérification d'attestation des états financiers annuels de la Société et, ce faisant, il passe en revue les risques des entreprises et leurs incidences sur celles-ci. Outre la vérification annuelle, le Bureau procède à un examen spécial tous les cinq ans en vertu de l'article 138 de la LGFP.

Au dernier trimestre de 2004-2005, la SECB fera paraître une demande d'offres visant à élaborer un cadre de gestion des risques pour la Société, qui intégrera les pratiques actuelles en la matière et qui dégagera des stratégies supplémentaires touchant la gestion des risques.

2.3.4 Vérification interne

Le service de vérification interne de la SECB travaille afin de

- aider les gestionnaires à atteindre et à maintenir l'efficacité et l'efficacités de leurs activités en tenant dûment compte de l'économie;
- rendre compte du degré de conformité aux politiques, aux plans et aux procédures établis ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur;
- revoir le contrôle de l'actif et des dépenses.

Le Comité de la vérification du conseil d'administration supervise le service de vérification interne. Il se compose de quatre administrateurs indépendants, dont l'un fait fonction de président

2.3.5 Comptes débiteurs de la SECB

La Société offre à la clientèle un ensemble d'outils d'investissement. Au cours des trois premiers trimestres de 2004-2005, la Société a consenti pour 7,2 millions de dollars de prêts à des clients, sans compter les subventions et contributions accordées par ses divers programmes.

2.3.6 Programme de coordination de l'image de marque (PCIM)

La SECB souscrit à la décision du Conseil du Trésor d'intensifier la présence et la visibilité du gouvernement fédéral; elle a intégré le mot-symbole *Canada* dans tout document et matériel publicitaire. Elle reconnaît également les contributions faites par le gouvernement du Canada, le cas échéant, dans les accords de financement, les panneaux de signalisation, les brochures, les documents promotionnels, les publicités et les communiqués.

2.3.7 Communications

Le service des communications de la SECB est un fournisseur de services dans l'appareil administratif de la Société.

Le service s'est fixé trois objectifs :

- mieux faire comprendre au public le rôle et les activités de la Société;
- communiquer efficacement, à l'intérieur et à l'extérieur de la Société, le progrès enregistré en vue « d'élargir l'assise économique » de l'Île du Cap-Breton;
- collaborer avec les autres services de la Société afin de répondre efficacement à leurs besoins en communications.

2.3.8 Accès à l'information et protection des renseignements personnels

La Société est assujettie aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE). La loi prévoit les obligations de la Société visant la collecte, l'utilisation et la communication des renseignements personnels et reconnaît aux citoyens et citoyennes le droit à la protection de leurs renseignements personnels.

2.4 Responsabilité sociale de la SECB

2.4.1 Les jeunes et l'éducation

Depuis ses débuts, la SECB a à cœur d'établir des partenariats avec les établissements d'enseignement et les principaux intéressés afin de construire une économie qui offre des possibilités aux jeunes.

Grâce à son programme de bourses, la SECB continue d'aider financièrement certains étudiants du Cap-Breton parmi les plus défavorisés sur le plan économique à faire des études post-secondaires.

La SECB poursuivra également son programme d'emplois d'été pour étudiants en recrutant six étudiants qui travailleront à la Société pendant la période estivale dans tous les secteurs du développement économique.

La SECB maintiendra sa collaboration avec la Jeune chambre internationale (JCI). La Société lui vient en aide dans de nombreux domaines.

2.4.2 Le développement durable

La SECB est déterminée à faire la promotion de collectivités et d'entreprises durables et à donner l'exemple par la gestion environnementale de ses activités.

La SECB veille à ce que tous les projets qu'elle appuie soient assujettis aux évaluations environnementales requises. Bien qu'elle ne soit pas visée par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), la SECB respecte volontairement la procédure décrite dans la loi.

Les modalités des futures ententes d'aide conclues entre la SECB et les requérants permettront à la Société d'encourager ses clients à étudier leurs coûts liés à l'énergie et les questions de durabilité dans la réalisation de leurs travaux d'immobilisations.

La Société continuera d'intégrer les principes du développement durable dans l'exécution de ses programmes et de ses activités internes.

2.4.3 La *Loi sur les langues officielles* (LLO)

La SECB fait en sorte que soit respectée la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Elle a noué et entretient d'étroites relations de travail avec les collectivités de langue minoritaire du Cap-Breton. Elle retient les services d'un agent de développement bilingue auprès des deux collectivités francophones de l'Île.

2.4.4 Les droits de la personne

La SECB est déterminée à instaurer et à maintenir un environnement de travail et un contexte d'entreprise exempt de harcèlement et de discrimination fondée sur les motifs de distinction illicite. Ces motifs comprennent, notamment, l'âge, la race, la couleur, la religion, la croyance, le sexe, la nationalité, l'origine ethnique ou de lieu d'origine, la citoyenneté, la langue, les convictions politiques, la situation familiale, la grossesse, l'orientation sexuelle et les handicaps. Les politiques de la SECB relatives aux questions de ressources humaines sont examinées régulièrement pour que la SECB reste un employeur de choix à l'Île du Cap-Breton.

2.5 Gouvernement en direct

La Société participe au programme Gouvernement en direct (GED) du gouvernement fédéral et a formé un groupe de travail de GED composé de représentants de tous ses services.

De concert avec l'APECA, la Société s'est activement employée à assurer la prestation de services aux clients de l'APECA par la Voie de communication protégée du gouvernement du Canada. Les essais de fonctionnement devraient avoir lieu au cours du prochain trimestre et être terminés au début de 2005-2006.

2.5.1 Services de gestion et de technologie de l'information

En 2004-2005, la SECB a signé un protocole d'entente avec l'APECA en vue de la prestation de services de gestion et de technologie de l'information (SGTI). Par cette entente, l'APECA se charge de la gestion des services touchant l'infrastructure de GTI pour la SECB.

Le partenariat en matière de prestation de services constitue une rationalisation des services entre les deux organismes et se traduit par des économies financières pour le gouvernement du Canada.

2.6 Le développement économique des Autochtones

Le Cap-Breton compte la population des Premières nations la plus nombreuse de la Nouvelle-Écosse. La SECB a établi des partenariats avec un certain nombre de collectivités des Premières nations dans le but de réaliser des mesures de développement économique. Par ses programmes, la Société investit dans les entreprises et collectivités autochtones.

Au cours des cinq prochaines années, la Société maintiendra sa collaboration avec les collectivités des Premières nations du Cap-Breton afin de consolider la vitalité économique de ces localités.

3.0 CADRE DE FONCTIONNEMENT

Chaque année, au moment d'élaborer son plan d'entreprise, la SECB étudie la façon dont le contexte peut influencer sur ses activités. L'analyse du contexte – de l'économie et des entreprises – l'aide à élaborer et à adopter des stratégies propres à relever les défis qu'amène le contexte extérieur.

3.1 L'appréciation du dollar canadien

Étant donné que le commerce international soutient une grande partie de l'économie canadienne, les fluctuations des taux de change des devises étrangères amènent leur lot de conséquences.

Le dollar canadien (CAN) s'est singulièrement apprécié en regard de la devise américaine (US), passant de 1,58 \$ CAN/US à 1,25 \$ CAN/US entre octobre 2002 et octobre 2004. Cette hausse faisait donc naître un risque accru pour les entreprises liées au marché international, qui constituent aujourd'hui une part importante et croissante des débouchés des entreprises du pays.

Pour la production de son activité économique, le Cap-Breton ne compte que sur un petit marché intérieur, ce qui l'oblige à se tourner vers les marchés extérieurs en faisant du commerce. Ce marché intérieur réduit implique que la demande locale ne permet pas la production de masse qu'autorise la technologie actuelle. Les sociétés désireuses de réaliser des économies d'échelle dans leur production afin d'être concurrentielles doivent percer d'autres marchés, y compris ceux de l'extérieur du pays. Les taux de change des devises étrangères peuvent entraîner à l'étranger des fluctuations des prix des produits, lesquelles peuvent être aussi imprévisibles que soudaines.

Avec l'appréciation du dollar canadien, il devient plus difficile à attirer les investisseurs étrangers au Cap-Breton.

3.1.1 Le Canada et le monde

La croissance de l'économie mondiale devrait encore amplifier les perspectives de commerce international. Des prix du pétrole élevés ainsi qu'un resserrement de la politique monétaire devraient freiner la croissance au cours des quelques années à venir.

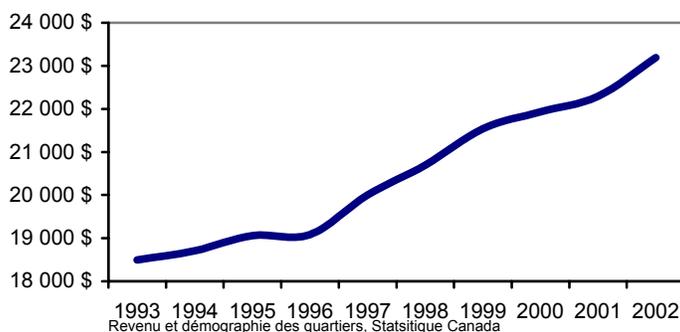
3.1.2 L'Île du Cap-Breton

Les efforts déployés pour développer et diversifier l'économie du Cap-Breton ont porté leurs fruits. Des zones de développement ont surgi et posent les fondements du développement et de la croissance futurs. L'industrie des téléservices a grandi; elle emploie un grand nombre de personnes dans bon nombre de collectivités à l'Île. Les emplois dus aux centres de téléservices confèrent de la souplesse au marché du travail et sont sources de compétences et de formation pour ceux et celles qui entrent sur la marché du travail.

Des emplois spécialisés comportant une rémunération plus élevée apparaissent. L'industrie de l'automobile a aussi pris pied à l'Île. Deux sociétés appartenant au réseau d'approvisionnement de pièces d'automobile se sont implantées dans la MRCB, ont investi dans la région et créé des emplois bien rémunérés. Une fabricante de produits pharmaceutiques s'installe dans la région. En raison de l'augmentation récente des emplois au bas de l'échelle dans l'industrie des téléservices, la Société fera porter ses efforts sur la création d'emplois à rémunération plus élevée.

Selon les données les plus récentes disponibles pour l'Île, le revenu d'emploi par soutien économique affiche une croissance constante. En 2002, les revenus d'emplois par soutien économique ont progressé d'environ 4 %. Les chiffres comparables pour la Nouvelle-Écosse et le Canada montrent des rythmes de 3 % et de 2 % respectivement.

Revenu d'emploi par soutien économique au Cap-Breton

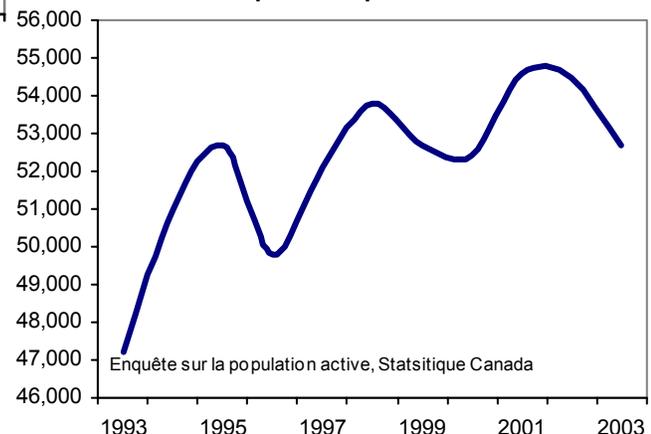


Même si le revenu moyen au Cap-Breton est toujours inférieur au revenu moyen de la province et du pays, sa hausse au Cap-Breton est le signe d'une activité économique plus

dynamique ainsi que d'une capacité plus marquée d'intensifier cette activité, car les citoyens disposeraient d'un plus grand revenu à dépenser.

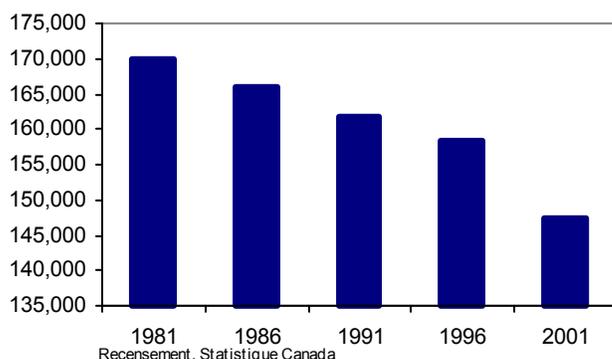
Les chiffres relatifs à l'emploi continuent de révéler un dynamisme. L'emploi au Cap-Breton n'a cessé d'afficher une croissance à long terme au cours de la décennie écoulée. Il a connu des soubresauts en 2003, qui ont aussi touché le Canada dans son ensemble. Cela a induit un pénible recul saisonnier,

Emploi au Cap-Breton



qui a duré jusqu'au premier trimestre de 2004. En dépit d'un départ chancelant en 2004, l'emploi moyen de l'année devrait dépasser celui de 2003 tandis que l'Île renoue avec la tendance à la hausse. On anticipe une croissance normale de l'emploi en 2005.

Population du Cap-Breton

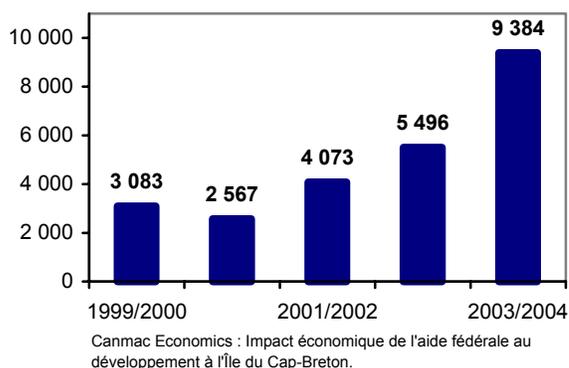


La population du Cap-Breton a régressé de 7 % entre les recensements de 1996 et de 2001. Les estimations démographiques de l'Enquête sur la population active montrent que cette diminution s'est poursuivie après le recensement de 2001. À moins que la tendance ne se stabilise ou ne se renverse, il faut prévoir une autre baisse démographique au recensement de 2006. Cette situation n'est pas propre au Cap-Breton, car la majorité des

comtés de la Nouvelle-Écosse ont enregistré un déclin de leur population aux années de recensement 1996 et 2001. Une main-d'œuvre excédentaire et de faibles revenus occasionnent souvent l'émigration de personnes à la recherche d'autres perspectives. Il faut à tout prix déployer des efforts pour créer ces possibilités à l'Île si l'on veut renverser ce mouvement d'émigration. Des politiques visant à encourager l'immigration au Cap-Breton de l'extérieur du pays pourraient aussi contribuer à enrayer ce recul démographique.

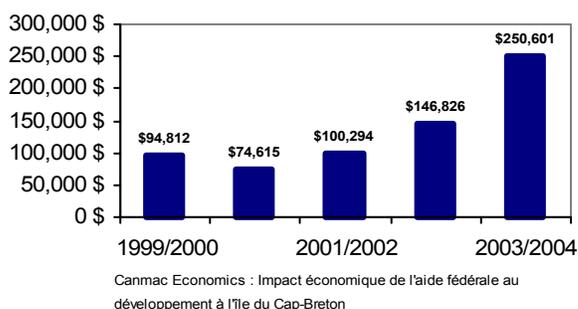
Une étude réalisée récemment par la société Canmac Economics a souligné le succès du développement économique du Cap-Breton. Ses auteurs ont entrepris d'examiner rigoureusement les effets économiques de l'aide accordée au Cap-Breton depuis cinq ans. Le rapport, intitulé *Impact économique de l'aide fédérale au développement à l'Île du Cap-Breton*, souligne le « rôle significatif joué par la SECB dans l'économie du Cap-Breton. »

Total des emplois créés par les projets parrainés par la SECB



Les auteurs de l'étude ont trouvé que 24 603 emplois durables et emplois à court terme ont été créés pendant la période de référence, ou 4 921 emplois par année. Ces chiffres mettent en évidence l'importance de la SECB à titre de moteur de création d'emplois durables ainsi que d'agent de stimulation à court terme de l'économie.

Total du revenu du travail tiré des projets parrainés par la SECB (en milliers de \$)



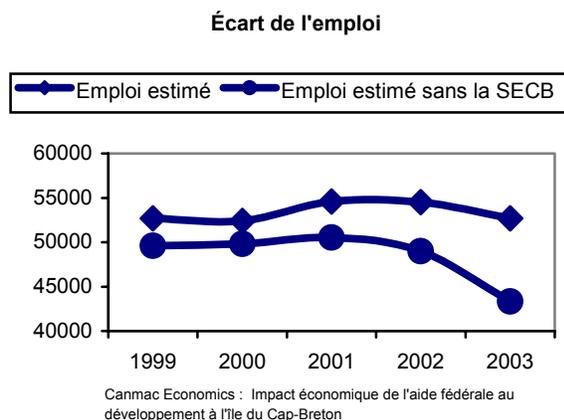
Selon l'étude, au nombre d'emplois créés au Cap-Breton par les projets parrainés par la SECB s'ajoute le revenu du travail gagné par les ménages. Au total, 667,1 millions de dollars ont été produits au cours des cinq années analysées ou 133,4

millions de dollars par année. Selon Statistique Canada, le revenu d'emploi en 2002 s'est chiffré au total à 1,6448 milliard de dollars.

Les auteurs de l'analyse ont conclu que pour chaque dollar engagé par la SECB dans l'économie du Cap-Breton, le revenu des ménages augmentait de cinq dollars. En regard de la production du revenu durable des ménages, l'étude a révélé un rapport avantages-coûts de 4 contre 1.

Des avantages financiers découlent aussi du financement du développement économique, qui crée un rendement de l'investissement du gouvernement du Canada fait au Cap-Breton. L'activité économique supplémentaire a produit 91 millions de dollars de recettes fiscales.

L'analyse de l'étude a porté aussi sur une estimation du profil économique du Cap-Breton sans l'intervention du gouvernement fédéral par l'intermédiaire de la SECB. D'après les enquêtes sur la population active menées par Statistique Canada, on estimait que l'emploi se situait à 52 700 et que le taux de chômage était de 16,2 % en 2003. Sans la SECB, selon l'étude, l'emploi aurait représenté un chiffre aussi faible que 43 316 personnes en 2003 tandis que le taux de chômage aurait été notablement plus élevé, soit 21,7 %.



3.1.3 Objectifs macro-économiques du développement économique

La Société veillera à établir un degré de convergence des indicateurs macro-économiques, y compris le revenu d'emploi et les mouvements migratoires nets entre les comtés du Cap-Breton et les comtés de la Nouvelle-Écosse au plus tard en 2014.

3.2 Le processus de planification

Le processus de consultation en vue de l'élaboration du plan de 2005-2006 à 2009-2010 comprenait :

- une analyse environnementale exécutée par le service d'orientation de la SECB;
- un examen des rapports de rendement trimestriels de la SECB;
- la consultation du conseil d'administration de la SECB pour obtenir son avis sur les priorités stratégiques de la Société;
- des réunions internes pour élaborer le plan d'entreprise et y mettre la dernière main;
- un examen de la recherche réalisée par la Société et le FICB;
- des réunions avec des membres des secteurs public et privé.

La consultation des collectivités est une méthode intégrée au processus de planification de la SECB. Celle-ci a tenu des réunions et des séances de consultation, à la fois officielles et officielles, avec divers acteurs des milieux économiques cap-bretonais afin de déterminer la meilleure orientation à prendre.

4.0 SECTEURS D'INTÉRÊT

La SECB entreprendra une gamme d'activités dans ses secteurs d'intérêt.

4.1 Le tourisme

Au cours des dernières années, elle s'est considérablement développée, et l'on estime maintenant qu'elle est l'un des secteurs de l'économie cap-bretonaise les plus viables et les plus susceptibles de croître.

L'orientation de la SECB en matière de tourisme s'inspire d'un certain nombre d'études commandées par la Société et le FICB. En 2003-2004, le FICB a réalisé pour le Cap-Breton une « carte routière » qui constitue une stratégie dynamique pour la croissance de l'industrie touristique, afin de l'amener à obtenir des recettes de 400 millions de dollars par année au plus tard en 2008. Cette « carte routière » sert à orienter la SECB dans sa participation au secteur du tourisme.

En 2002-2003, la SECB a commandé une stratégie de construction de sentiers au Cap-Breton. Cette stratégie contient des critères qui aident la Société à évaluer les travaux d'aménagement de nouveaux sentiers sur le plan de leur apport au tourisme et à l'économie locale. Y figure aussi une liste des sentiers pouvant être construits par ordre de priorités en fonction de leur avantage économique.

En 2003-2004, la SECB a entrepris d'évaluer les besoins en hébergement, et l'étude a donné lieu à des recommandations relatives aux investissements futurs.

Au cours de la planification, il fut décidé que, même si le tourisme reste un secteur d'intérêt pour la Société, l'essentiel des projets liés au tourisme se réalisera avec l'aide financière de l'APECA par l'intermédiaire du Programme de développement des entreprises. La SECB continuera de s'occuper de mesures comme celles visant l'organisation de congrès et de manifestations sportives et visant les festivals et événements spéciaux. Elle ne cessera pas non plus de soutenir le secteur par sa mesure visant le commerce électronique.

4.2 L'industrie du savoir

Le secteur de l'industrie du savoir et, plus particulièrement celui des technologies de l'information et des multimédias, est relativement nouveau à l'Île du Cap-Breton.

Au cours des cinq prochaines années, la Société fera porter ses efforts sur les activités suivantes.

Aide aux entreprises

- soutenir les possibilités de formation de grappes dans la fabrication de pièces d'automobile;
- faciliter l'amélioration continue de l'infrastructure qui rend possible et consolide le développement et la commercialisation de produits (p. ex. incubateurs);
- produire un effet de levier et favoriser les investissements du secteur privé dans les démarrages et agrandissements d'entreprises;

- produire un effet de levier et favoriser les investissements dans les mesures visant le commerce électronique et les appareils sans fil;
- produire un effet de levier et favoriser les investissements dans l'élaboration de logiciels, l'animation, le stockage de données ainsi que l'industrie des services et la large bande;
- soutenir les mesures liées à l'éducation et aux pratiques exemplaires en gestion;
- aider les entreprises à recruter des cadres supérieurs de gestion tels que des directeurs financiers, des cadres de marketing, des techniciens de haut niveau et autres employés professionnels;
- soutenir les possibilités dans les sciences de la vie;
- aider les entreprises du savoir à prendre des mesures visant le commerce électronique.

Défense des intérêts

- soutenir les réseaux industriels afin de regrouper les particuliers et les entreprises, les établissements d'enseignement, le gouvernement et les autres partenaires ayant des intérêts semblables.

4.3 Fabrication et transformation

Le secteur de la fabrication et de la transformation joue un rôle majeur dans l'économie cap-bretonaise. Ce secteur peut poursuivre sa croissance, particulièrement grâce à des activités à valeur ajoutée et à la commercialisation de nouveaux produits.

Au cours des cinq prochaines années, la Société va concentrer ses efforts sur les activités suivantes.

Aide aux entreprises

- soutenir la fabrication dans les domaines de la pharmaceutique, du métal, des produits composites et des produits minéraux;
- aider les entreprises à prendre des mesures visant le commerce électronique;
- aider les entreprises à recruter des cadres de gestion supérieurs;
- cibler les emplois bien rémunérés (c.-à-d. d'au moins 35 000 \$).

4.4 Ressources naturelles

Le secteur primaire bien établi, soit celui de l'agriculture et de l'aquaculture, continue de jouer un grand rôle dans l'économie du Cap-Breton. En plus des industries à base de ressources plus traditionnelles, le pétrole et le gaz est un secteur d'exploitation des ressources relativement nouveau au Cap-Breton. À mesure que cette industrie prendra de l'ampleur, les entreprises du Cap-Breton auront des occasions de prendre part à ce secteur.

L'assainissement de l'environnement est porteur de perspectives relativement nouvelles pour les sociétés du Cap-Breton. Trois grands projets, soit le projet de dépollution du bassin

hydrographique du ruisseau Muggah, le démantèlement des installations de DEVCO et de celles de SYSCO, constituent l'essentiel des travaux de décontamination environnementale à exécuter. Au cours des cinq prochaines années, la Société fera valoir les perspectives que représente pour la SECB la dépollution de ces trois emplacements.

Quant au secteur des ressources la Société fera porter ses efforts sur les activités suivantes.

Aide aux entreprises

- produire un effet de levier et favoriser les investissements du secteur privé liés au classement des pommes de terre et autres produits, aux entrepôts frigorifiques et systèmes d'irrigation, aux mollusques, aux crustacés et aux poisons ainsi qu'au développement de l'infrastructure du pétrole et du gaz;
- aider les entreprises de l'industrie du pétrole et du gaz à obtenir leur homologation ISO 9000 pour qu'elles puissent être admissibles à des marchés;
- aider les entreprises à prendre des mesures visant le commerce électronique;
- aider les entreprises à recruter des cadres de gestion supérieure;
- favoriser les possibilités relatives aux produits à valeur ajoutée, notamment dans les domaines de l'alimentation et du bois.

Défense des intérêts

- faire la promotion de l'Île du Cap-Breton dans le but d'attirer les promoteurs de projets dans l'industrie du pétrole et du gaz;
- favoriser la coopération/collaboration entre le gouvernement, les établissements de recherche, les établissements d'enseignement et le secteur privé;
- travailler avec le secteur privé et la main-d'œuvre pour les aider à participer plus activement au secteur émergent du pétrole et du gaz;
- fournir de l'information sur l'Île du Cap-Breton aux entreprises intéressées à l'exploitation des réserves pétrolières et gazières extracôtières de la Nouvelle-Écosse ainsi qu'à l'utilisation du gaz naturel;
- mettre en valeur, pour la SECB, les possibilités que représente la décontamination des étangs bitumineux et des fours à coke.

5.0 PRIORITES STRATEGIQUES

La SECB a identifié six priorités stratégiques auxquelles elle consacrera ses efforts de 2005-2006 à 2009-2010. Ce sont : la prestation de services gouvernementaux, l'aide aux entreprises, l'aide aux collectivités, l'investissement, la défense des intérêts ainsi que l'orientation et la recherche.

Il sera question tour à tour de chacune des six priorités stratégiques, notamment de l'objectif clé, des plans et activités et des résultats escomptés.

5.1 Agent de prestation de services gouvernementaux

Voici l'objectif clé lié au rôle d'agent de prestation de services gouvernementaux :

Réaliser les programmes et services, au nom des organismes gouvernementaux, afin d'accroître les possibilités d'approche coordonnée du développement économique à l'Île du Cap-Breton et, plus précisément, de stimuler la croissance des revenus gagnés et les possibilités d'emploi dans la région.

5.1.1 Plans et priorités

On trouvera ci-après le résumé de chacun des programmes à exécuter ou à appuyer par la SECB au cours des prochaines années.

5.1.1.1 Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)

Outre ses propres programmes, la SECB est chargée de l'exécution des programmes de l'APECA à l'Île du Cap-Breton.

Les programmes et services suivants sont exécutés par la SECB pour le compte de l'APECA :

- Programme de développement des entreprises (PDE)
- Programme de services-conseils (PSC)
- Programme d'infrastructures du Canada
- Programme Développement des collectivités
- Partenariat pour l'investissement au Canada atlantique (PICA)

En sa qualité d'agent d'exécution des programmes de l'APECA à l'Île du Cap-Breton, la SECB souscrit aux priorités stratégiques de l'APECA.

5.1.1.2 Fonds d'investissement du Cap-Breton (FICB)

Le FICB a été constitué en société en août 2000. Tout en étant une filiale de la SECB, le FICB possède son propre conseil d'administration et il doit rendre compte au Parlement en présentant lui-même son propre plan d'entreprise et un rapport annuel.

Il est prévu que le FICB mettra progressivement fin à ces activités au cours de la prochaine année. La SECB jouera alors un rôle déterminant dans cet exercice. Les articles de la constitution en société du FICB prévoient précisément qu'il reviendra à la SECB, l'unique actionnaire du FICB, d'assumer l'actif ou le passif au moment du démantèlement. La disposition vise les fonds excédentaires ou les débiteurs produits par les investissements du Fonds. Ainsi, ces sommes d'argent pourraient être réinvesties dans la collectivité du Cap-Breton, ce qui maximiserait les incidences possibles du Fonds.

Résultats escomptés

Le FICB rend compte séparément au Parlement de ses résultats, qui ne figurent pas dans le plan d'entreprise de la SECB.

5.1.1.3 Diversification des modes de prestation des services

Modèle de diversification des modes de prestation des services : un projet pilote pour le Canada

À titre de société d'État, la SECB détient de vastes pouvoirs et un mandat souple qui en font l'agent idéal de prestation des services des ministères et organismes de l'État.

Au cours des cinq dernières années, la Société a connu une métamorphose interne. Ces changements lui ont permis de recruter du personnel très talentueux, riche d'une grande diversité de compétences, lesquelles pourraient facilement être mises à contribution en vue de la prestation des services pour le compte d'autres partenaires gouvernementaux

Le rapport qualité-prix est l'un des premiers objectifs de la diversification des modes de prestation de services. Il permet plus facilement d'éviter les doubles emplois et les chevauchements dans l'exécution des programmes. À cette fin, au cours des cinq prochaines années, la Société étudiera un certain nombre de possibilités d'élargir son rôle en vue d'exécuter d'autres programmes et services tout en veillant à progresser d'une manière judicieuse sur la voie d'une autonomie plus grande.

Le modèle de diversification de la prestation de services que propose la SECB pourrait constituer un projet pilote pour le gouvernement du Canada. Il pourrait permettre d'étudier la possibilité de le mettre en œuvre dans d'autres régions du Canada. Par ailleurs, des projets particuliers pourraient faire l'objet d'examen avec un groupe de ministères et d'organismes fédéraux et provinciaux. L'organisation et les mécanismes existent déjà. Aucune modification législative n'est nécessaire.

La Société croit qu'elle possède la capacité d'assurer des services en matière de développement économique, notamment dans les domaines suivants :

- l'exécution et le suivi de programmes;
- l'évaluation de projets et de programmes;
- les paiements et la conformité;
- le marketing et les communications;
- la planification, l'orientation et la recherche;
- les services administratifs généraux;
- la gestion de propriétés et de biens.

Vu que certains ministères et organismes d'État ont une présence limitée à l'Île du Cap-Breton, la SECB est tout à fait en mesure de donner les services ou d'en être l'agent.

Décentralisation

La décentralisation des services gouvernementaux d'Ottawa ouvre la possibilité d'étendre les avantages des dépenses gouvernementales à d'autres régions du Canada. L'île du Cap-Breton possède de nombreuses qualités qui peuvent en faire un lieu approprié pour la réinstallation de divers bureaux et services gouvernementaux.

Au cours des prochaines années, la SECB continuera d'étudier les possibilités de réinstallation de services au Cap-Breton.

5.2 Aide aux entreprises

Voici l'objectif clé lié à l'Aide aux entreprises :

Développer l'économie en encourageant l'investissement du secteur privé dans des projets qui rehaussent la compétitivité des entreprises commerciales et accroissent les possibilités d'affaires afin de créer des emplois durables.

5.2.1 Plans et priorités

5.2.1.1 Accès aux capitaux

L'accès aux capitaux ne laisse d'être un obstacle à la croissance des entreprises cap-bretonaises. Un contexte économique déprimé impose une valeur marchande des éléments d'actif inférieure à celle qui a cours dans la plupart des régions de la Nouvelle-Écosse et présente un risque plus élevé pour les banques et les autres établissements financiers. Ainsi, ces établissements limitent l'aide financière qu'ils accordent aux entreprises. En considération de ce désavantage continu, la Société consacrera davantage de ressources au soutien de l'activité commerciale par le bien du Soutien à l'entreprise.

Au cours des cinq prochaines années, elle offrira aux entreprises commerciales un accès aux capitaux qui pourra emprunter diverses formes, entre autres, les capitaux propres et les prêts garantis ou non garantis. Elle tablera sur ses ressources pour stimuler l'obtention d'investissements supplémentaires. L'aide sera surtout axée sur les démarrages, les nouveaux entrepreneurs et les établissements, les agrandissements et les modernisations visant l'exportation.

5.2.1.2 Mesure visant les ressources humaines

La manque d'expérience en gestion explique la presque totalité des faillites des petites entreprises. Pour régler ce problème, la Société aidera les entreprises à recruter du personnel de gestion supérieure, notamment des directeurs financiers, de sorte que les entreprises nouvelles et en croissance disposent de l'expertise en gestion financière dont elles ont besoin. Cette mesure vient accroître les possibilités que les entreprises remportent du succès à moyen et à long terme; l'accent est mis sur les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel peut dépasser un million de dollars.

5.2.1.3 Mesure visant le commerce électronique

L'une des recommandations clés du document intitulé *Analyse de la situation de l'économie du savoir*, commandé par le Fonds d'investissement du Cap-Breton, était la suivante : « Le FICB devrait mettre sur pied un programme destiné à aider les entrepreneurs ou les petites entreprises, dans des domaines comme le tourisme par exemple, à faire des affaires électroniques. »

Au cours des cinq prochaines années, la Société étendra la mesure axée sur le commerce électronique afin d'y inclure un certain nombre de secteurs. En outre, elle affectera un membre du personnel à plein temps à la mise en œuvre de cette mesure.

La mesure visant le commerce électronique a pour but d'aider les entreprises locales à se manifester sur Internet sous la forme d'un site Web donnant de l'information ou permettant entièrement le commerce électronique, ou les deux à la fois. Les sites Web permettront aux entreprises de faire de la commercialisation et du marchandisage plus poussés, ce qui se traduira par des revenus et des emplois accrus

Résultats escomptés – Aide aux entreprises

Objectifs annuels 2005-2006	Objectifs quinquennaux De 2005-2006 à 2009-2010
100 emplois équivalents temps plein (ETP)*	500 emplois équivalents temps plein (ETP)*
5 millions de dollars en leviers financiers	25 millions de dollars en leviers financiers
2 millions de dollars en nouvelles ventes à l'exportation	10 millions de dollars en nouvelles ventes à l'exportation
Aide à 20 sociétés grâce à la mesure visant le commerce électronique	Aide à 50 sociétés grâce à la mesure visant le commerce électronique
* Comprend les ETP créés à la suite des activités de la SECB grâce à l'Aide aux entreprises et à l'Aide aux collectivités.	

5.3 Aide aux collectivités

Voici l'objectif lié à l'Aide aux collectivités :

Aider les collectivités à planifier et à mettre en branle des projets de développement des collectivités qui ont un lien direct avec une activité économique autosuffisante à long terme.

5.3.1 Plans et priorités

Si la SECB soutient les collectivités, c'est qu'elle souhaite stimuler les activités économiques durables en leur sein. Elle continue d'assurer une présence dans nombre de collectivités de l'Île, grâce à ses visites rurales et à son bureau satellite de Port Hawkesbury.

5.3.1.1 Renforcement des capacités des collectivités

La Société travaille en étroite collaboration avec un certain nombre d'organisations de développement économique afin d'atteindre des objectifs de développement économique précis établis et dirigés par les collectivités. Les activités vont de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies globales de développement économique, jusqu'au soutien des nouvelles entreprises commerciales ainsi que des infrastructures locales nouvelles et améliorées.

La SECB fera aussi équipe avec certaines compagnies de communications pour informer, par des séances, les collectivités au sujet des perspectives qu'ouvre la large bande aux entreprises commerciales et non commerciales.

Également, en 2005-2006, la Société prendra part à une série d'émissions câblodiffusées pour promouvoir l'économie du Cap-Breton en focalisant sur les nombreux succès des entreprises et

des collectivités ainsi que pour informer le public de certains grands enjeux économiques auxquels fait face l'économie de l'Île.

5.3.1.2 Mesure visant les festivals et les événements spéciaux

La Société reconnaît l'importance de l'industrie touristique comme facteur économique de l'Île du Cap-Breton. Afin d'accroître les recettes touristiques au cours des périodes de pointe et des saisons intermédiaires, au cours des cinq prochaines années, elle mettra en œuvre un certain nombre de mesures visant le secteur touristique; entre autres, celle visant les festivals et les événements spéciaux, dont le but est de renforcer les capacités et de fournir des attractions de qualité qui auront une incidence positive sur les secteurs du tourisme, des arts et de la culture à l'Île. La Société appliquera cette mesure à 50 festivals et événements en 2005-2006.

5.3.1.3 Mesure visant l'organisation de congrès et de manifestations sportives

Parmi les secteurs susceptibles d'enregistrer une croissance au cours de la « saison morte », on note le marché des voyages axés sur les réunions et les congrès ainsi que celui des manifestations sportives. La Société continuera d'appuyer les manifestations sportives et les congrès qui pourraient produire d'importantes retombées économiques dans la région, tout particulièrement en basse saison. La préférence sera accordée aux activités qui attirent des participants en provenance de marchés nationaux et internationaux.

5.3.1.4 Partenariat des entreprises du Cap-Breton

Le Partenariat des entreprises du Cap-Breton est le fruit d'une initiative prise par le secteur privé en ce qui concerne les domaines touchant le marketing de l'image et du tourisme, l'entrepreneuriat des jeunes, l'immigration, le développement communautaire et la promotion des investissements en vue de dynamiser l'économie du Cap-Breton.

Au cours des cinq prochaines années, la Société continuera de soutenir les efforts déployés par le Partenariat des entreprises du Cap-Breton.

Résultats escomptés – Aide aux collectivités

Objectifs annuels 2005-2006	Objectifs quinquennaux de 2005-2006 à 2009-2010
500 000 \$ en leviers financiers	2,5 millions de dollars en leviers financiers
Grâce à la mesure visant les festivals et les événements spéciaux, accroissement du nombre de touristes de l'extérieur de l'Île et hausse des recettes touristiques globales de l'Île	Grâce à la mesure visant les festivals et les événements spéciaux, accroissement du nombre de touristes de l'extérieur de l'Île et hausse des recettes touristiques globales de l'Île
Grâce à la mesure visant les congrès et les manifestations sportives, accroissement du nombre de touristes de l'extérieur de l'Île et hausse des recettes touristiques globales de l'Île	Grâce à la mesure visant les congrès et les manifestations sportives, accroissement du nombre de touristes de l'extérieur de l'Île et hausse des recettes touristiques globales

5.4 Investissement

Voici l'objectif clé lié à l'Investissement :

Attirer de nouveaux investissements commerciaux à l'Île du Cap-Breton.

5.4.1 Plans et priorités

Bien que les entreprises locales aient un rôle important à jouer dans la production de richesses au moyen d'exportations, d'autres possibilités, notamment de nouveaux investissements commerciaux, peuvent avoir des retombées économiques et attirer dans la région des compétences dont on a grand besoin.

5.4.1.1 Activités de promotion

Au cours des cinq prochaines années, la Société soutiendra les activités d'investissement, surtout par le truchement de campagnes de promotion bien ciblées et la production de matériel promotionnel lié aux investissements.

La SECB organisera des missions visant à attirer l'investissement au Cap-Breton et qui seront orientées vers des secteurs économiques cibles.

5.4.1.2 Entrepreneurs immigrants

Comme dans de nombreuses régions du Canada, la population des provinces de l'Atlantique décline, et l'émigration continue d'assombrir les horizons économiques à long terme au Cap-Breton.

En 2003-2004, la SECB a aussi entrepris d'établir une stratégie pour l'immigration au Cap-Breton. La stratégie comporterait un modèle quinquennal soulignant les attentes à court terme, à moyen terme et à long terme. Selon la stratégie, pour attirer des immigrants au Cap-Breton, il faut faire en sorte que ces immigrants aient accès à l'information essentielle et aux profils des collectivités.

Au cours de 2005-2006, la Société collaborera avec la province de la Nouvelle-Écosse et le Partenariat des entreprises du Cap-Breton dans l'intention d'étudier les moyens d'attirer des catégories d'immigrants capables de contribuer au développement économique de l'Île.

Résultats escomptés – Investissement

Objectif annuel 2005/2006	Objectif quinquennal de 2005-2006 à 2009-2010
2 millions de dollars en nouveaux investissements au Cap-Breton	10 millions de dollars en nouveaux investissements au Cap-Breton
	Attraction de 200 entrepreneurs immigrants

5.5 Défense des intérêts

Voici l'objectif clé lié à la Défense des intérêts :

Défendre les intérêts, les priorités et les préoccupations du Cap-Breton dans la prise de décisions par le gouvernement.

5.5.1 Plans et priorités

La Défense des intérêts demeure une fonction stratégique pour la SECB, qui reconnaît qu'elle doit veiller à ce que les fonctionnaires qui examinent les programmes d'envergure provinciale ou régionale gardent à l'esprit les besoins particuliers du Cap-Breton.

La Défense des intérêts comprend les fonctions suivantes :

- fournir des conseils relativement aux questions susceptibles d'influer sur les possibilités de développement économique à l'Île du Cap-Breton;
- faire connaître les intérêts, les priorités et les préoccupations du Cap-Breton aux autres ministères et organismes gouvernementaux en créant des partenariats et des réseaux;
- assurer l'établissement d'un processus d'échange d'information efficace, et fournir un aperçu et une connaissance des orientations, des perspectives et des priorités, à l'Île et sur le continent;
- travailler en collaboration avec les autres ministères du gouvernement situés sur le continent en Nouvelle-Écosse et à Ottawa.

Pendant le processus de planification de 2004-2005, il a été décidé que, bien que la défense des intérêts constitue toujours une activité stratégique pour la Société, la SECB ne disposera plus de bureau de défense des intérêts à Halifax.

Résultats escomptés – Défense des intérêts

Objectifs annuels 2005/2006	Objectifs quinquennaux De 2005-2006 à 2009-2010
Meilleur échange d'information / établissement de débouchés	Meilleur échange d'information / établissement de débouchés
Décisions et mesures tenant compte de l'Île du Cap-Breton	Décisions et mesures tenant compte de l'Île du Cap-Breton

5.6 Orientation et recherche

Voici l'objectif clé lié à l'Orientation et recherche :

Fournir une assise solide pour les priorités et les programmes d'orientation stratégiques de la Société.

5.6.1 Plans et priorités

Les activités de la SECB, en ce qui a trait à la priorité stratégique relative à l'orientation et à la recherche, seront formulées en fonction de la contribution des intéressés au développement économique, et des constatations et connaissances issues d'un ensemble croissant de recherches et de consultations effectuées.

La SECB adopte un plan de recherche prospectif qui favorise la participation des intéressés de l'extérieur à des groupes de travail, et qui reflète et appuie :

- les nouveaux enjeux économiques locaux;
- les possibilités et les défis structurels;
- les considérations sectorielles particulières;
- les politiques fédérales;
- les mesures de la SECB en matière de programmes et de développement;
- la nécessité d'une gestion et d'une évaluation continues du rendement.

Les activités ayant trait à l'orientation et à la recherche comprendront des recherches commandées à l'interne, des recherches effectuées avec des partenaires indépendants ainsi que la participation à différents ateliers touchant l'orientation en matière de développement économique. Au cours de l'année qui s'amorce, on s'attend à ce que des recherches soient effectuées dans un certain nombre de secteurs, à savoir l'analyse économique, l'analyse sectorielle et l'analyse de questions, la planification et la gestion du rendement.

Voici des mesures particulières :

- Le service chargé de l'orientation met à jour les données personnalisées obtenues auprès de Statistique Canada, y compris les données sur le marché du travail, les données régionales et les données administratives, les données du registre des entreprises, les projections démographiques ainsi que d'autres données, s'il y a lieu.
- Est exécutée la recherche déterminée au cours de l'année et qui est nécessaire au soutien du mandat de la Société.

Résultats escomptés – Orientation et recherche

Objectifs annuels 2005-2006	Objectifs quinquennaux De 2005-2006 à 2009-2010
De 4 à 6 études de recherche (selon le coût de chacune d'elles) qui permettent d'établir un fondement solide pour les priorités et programmes stratégiques de la Société.	De 20 à 30 études de recherche (selon le coût de chacune d'elles) qui permettent d'établir un fondement solide pour les priorités et programmes stratégiques de la Société

6.0 SUIVI ET ÉVALUATION DES PROGRAMMES

6.1 Suivi des projets

La Société assure régulièrement le suivi des projets. L'exercice a pour but d'évaluer objectivement et d'enregistrer dans quelle mesure les clients obtiennent les résultats escomptés. La Société peut ainsi connaître l'avancement financier et économique général des projets et s'assurer que le gouvernement du Canada optimise ses ressources. Grâce à une connaissance plus aiguë de l'état des projets, la Société prend les moyens ou les mesures jugées nécessaires pour que ceux-ci soient menés à terme du mieux possible.

6.2 Gestion du rendement

La SECB a élaboré un cadre de gestion du rendement après consultation du Secrétariat du Conseil du Trésor au cours de l'exercice 2000-2001.

La SECB a mis en place un cadre d'évaluation du rendement axé sur les résultats. L'établissement de plans et priorités et de résultats escomptés pour ses priorités stratégiques dans le cadre du processus de planification est la première étape nécessaire à une évaluation axée sur les résultats. Les activités de suivi et d'évaluation du rendement visent les fins suivantes :

- s'assurer que la Société réalise les objectifs visés;
- fournir une rétroaction sur les objectifs et les résultats généraux, aux fins de la planification de gestion;
- fournir une base pour l'établissement de rapports destinés au public et la reddition des comptes.

6.2.1 Rapports

La SECB utilisera deux méthodes pour rendre compte de ses résultats touchant le rendement :

- un rapport trimestriel au conseil d'administration, faisant état des progrès réalisés par la Société dans l'atteinte de ses objectifs de rendement; le rapport du troisième trimestre de l'exercice 2004-2005 se trouve à l'annexe B;
- un rapport annuel du rendement de la Société en regard des objectifs établis en matière de rendement;

L'information relative à l'orientation du soutien offert grâce aux programmes fait l'objet d'un suivi et de rapports sur les plans suivants :

- nombre de projets financés et importance moyenne des projets;
- nombre d'emplois créés et valeur moyenne de l'aide accordée, par emploi créé;
- valeur des investissements attribuables à l'effet de levier du financement du programme;
- ratio de projets commerciaux et de projets non commerciaux;
- ratio de contributions remboursables par rapport aux contributions non remboursables
- nombre de projets axés sur l'exportation;
- nombre de démarrages;
- nombre de nouveaux entrepreneurs;
- valeur du total des engagements par secteur industriel.

Dans ses rapports trimestriels, la SECB inclut généralement une section décrivant les activités non quantifiables entreprises à l'égard de chaque activité stratégique.

Enterprise Cape Breton Corporation
Corporate Plan Summary
Operating Revenue Budget
2005/2006 - 2009/2010

	Actual	Budget						
	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	
Revenue								
Interest income	\$ 158	\$ 150	\$ 150	\$ 150	\$ 150	\$ 150	\$ 150	\$ 150
Loans, Equity & Repayable Contributions	660	250	250	250	200	150	150	150
Loans & Equity CBGF			-	1,550	250	250	250	250
Disposal of assets	51	525	475					
	<u>869</u>	<u>925</u>	<u>875</u>	<u>1,950</u>	<u>600</u>	<u>550</u>	<u>550</u>	<u>550</u>
Rental facilities	418	450	300	300	300	300	300	300
Total	<u>\$ 1,287</u>	<u>\$ 1,375</u>	<u>\$ 1,175</u>	<u>\$ 2,250</u>	<u>\$ 900</u>	<u>\$ 850</u>	<u>\$ 850</u>	

**Enterprise Cape Breton Corporation
Corporate Plan Summary
Operating Expenditure Budget
2005/2006 - 2009/2010**

	Actual	Budget						
	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	
Program Funding								
Support to Business	\$ 1,939	\$ 1,425	\$ 5,160	\$ 6,535	\$ 5,180	\$ 5,130	\$ 5,130	
Support to Communities	1,964	2,135	750	750	750	750	750	
Investment	-	500	250	250	250	250	250	
Policy & Research	311	400	250	250	250	250	250	
Community Adjustment Fund	7,902	2,000	-	-				
Cape Breton Growth Fund	14,000	2,000	-	-				
	26,116	8,460	6,410	7,785	6,430	6,380	6,380	
Program Support	777	1,450	1,200	1,200	1,200	1,200	1,200	
Total Program Funding	26,893	9,910	7,610	8,985	7,630	7,580	7,580	
Administrative Expenses								
General Administration	1,654	1,300	1,050	1,050	1,050	1,050	1,050	
Operating Expenses of Corporate-Owned Facilities								
Rental Facilities	591	410	435	435	440	440	440	
Total Operating Expenditures	\$ 29,138	\$ 11,620	\$ 9,095	\$ 10,470	\$ 9,120	\$ 9,070	\$ 9,070	

Enterprise Cape Breton Corporation
Corporate Plan Summary
Source & Application of Funds
2005/2006 - 2009/2010

	Actual	Budget					
	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Source of Funds							
Parliamentary appropriation	\$ 14,258	\$ 10,645	\$ 8,645	\$ 8,645	\$ 8,645	\$ 8,645	\$ 8,645
Cape Breton Growth Fund Corp	14,000	2,000	-	-	-	-	-
Loans, Equity & Repayable Contributions	660	250	250	250	200	150	150
Loans & equity CBGF	-	-	-	1,550	250	250	250
Interest income	158	150	150	150	150	150	150
Rental facilities	418	450	300	300	300	300	300
Disposal of assets	51	525	475	-	-	-	-
Total Source of Funds	29,545	14,020	9,820	10,895	9,545	9,495	9,495
Application of Funds							
Operating Expenditures							
Rental Facilities	591	410	435	435	440	440	440
General Administration Costs	1,654	1,300	1,050	1,050	1,050	1,050	1,050
Total Operating Expenditures	2,245	1,710	1,485	1,485	1,490	1,490	1,490
Program Funding							
Support to Business	1,939	1,425	5,160	6,535	5,180	5,130	5,130
Support to Communities	1,964	2,135	750	750	750	750	750
Investment	-	500	250	250	250	250	250
Policy & Research	311	400	250	250	250	250	250
Community Adjustment Fund	7,902	2,000	-	-	-	-	-
Cape Breton Growth Fund	14,000	2,000	-	-	-	-	-
	26,116	8,460	6,410	7,785	6,430	6,380	6,380
Program Support	777	1,450	1,200	1,200	1,200	1,200	1,200
Total Program Funding	26,893	9,910	7,610	8,985	7,630	7,580	7,580
Capital Expenditures							
Furniture, equipment & vehicles	36	200	275	275	275	275	275
Rental property improvements	338	500	150	50	50	50	50
Property Construction	-	1,200	-	-	-	-	-
Property Acquisition	33	500	300	100	100	100	100
Total Capital Expenditures	407	2,400	725	425	425	425	425
Total Application of Funds	\$ 29,545	\$ 14,020	\$ 9,820	\$ 10,895	\$ 9,545	\$ 9,495	\$ 9,495

